



COMMUNE DE  
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION N° 2025/117**

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

**Vu** la délibération n°2023DAD063 du 5 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

**Considérant** la volonté de la Commune de soutenir les projets du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La signature d'une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), sis Immeuble le Thèbes - 26 Allée de Mycènes à Montpellier, pour la mise à disposition de la salle Sophie Desmarests le 2 décembre 2025. Le CEN Occitanie organisera une soirée institutionnelle à l'occasion de l'anniversaire des 50 ans de la réserve naturelle nationale de l'Estagnol à Villeneuve-lès-Maguelone.

**ARTICLE 2 :**

Ladite convention est conclue à titre gracieux.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :**

Madame le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,  
Le 19 novembre 2025

Acte rendu exécutoire après 28 NOV. 2025 -  
Dépot en préfecture le.....  
Et publication le..... 28.NOV. 2025 -



Le Maire  
Véronique NEGRET